



Les gens • Les partenariats • Le savoir

Subvention canadienne pour l'épargne-études

# OBTENEZ DE L'ARGENT DÈS MAINTENANT



POUR LES ÉTUDES  
POSTSECONDAIRES DE  
VOTRE ENFANT

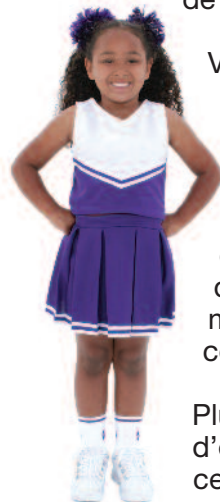


## QU'EST-CE QUE LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES?

La Subvention canadienne pour l'épargne-études est une somme versée par le gouvernement du Canada pour vous aider à économiser en vue des études postsecondaires de votre enfant.

Lorsque vous épargnez dans le régime enregistré d'épargne-études (REEE) de votre enfant, le gouvernement, par l'entremise de la Subvention canadienne pour l'épargne-études, peut verser jusqu'à 200 \$ sur la première tranche de 500 \$ économisés annuellement, et jusqu'à 400 \$ sur un maximum de 2 000 \$ additionnels épargnés.

La subvention maximale que le gouvernement peut verser pour toute la durée du régime de votre enfant est de 7 200 \$.



Votre enfant pourra utiliser cet argent pour des études à temps plein ou à temps partiel dans un programme d'apprentissage ou dans une école de métiers, un cégep, un collège ou une université.

Plus de trois millions d'enfants profitent déjà de cette subvention.

## QUI EST ADMISSIBLE À LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES?

Tout enfant de 17 ans et moins peut obtenir la Subvention canadienne pour l'épargne-études, dans la mesure où ils sont résidents canadiens et qu'un REEE a été ouvert pour eux. Des règles spéciales peuvent s'appliquer si votre enfant a entre 15 et 17 ans. Pour plus d'information, composez le **1 800 O-Canada (1-800-622-6232)**.

## COMMENT OBTENIR LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES?

### En deux étapes faciles

- 1) Obtenez un numéro d'assurance sociale pour votre enfant — même un bébé peut en avoir un! Il n'y a aucuns frais, cependant, vous devrez fournir certains documents, comme le certificat de naissance. Composez le **1 800 O-Canada** pour plus d'information ou visitez un Centre Service Canada près de chez vous.
- 2) Ouvrez un régime enregistré d'épargne-études (REEE) en vous adressant à une institution financière, telle qu'une banque ou une caisse populaire, à un courtier en régimes collectifs ou à un planificateur financier agréé.



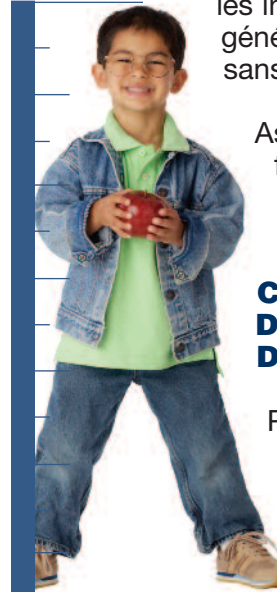
La Subvention canadienne pour l'épargne-études sera déposée directement dans le REEE de votre enfant.

## QU'EST-CE QU'UN RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE- ÉTUDES?

Un régime enregistré d'épargne-études (REEE) est un compte d'épargne spécial enregistré auprès du gouvernement du Canada qui vous aide, votre famille et vos amis, à économiser pour les études postsecondaires de votre enfant.

L'argent déposé dans le REEE sera investi afin de s'accumuler et de générer des intérêts.

Vous ne serez pas imposé sur les intérêts et votre enfant peut généralement retirer l'argent sans qu'il soit imposable.



Assurez-vous de trouver le fournisseur de REEE qui répond le mieux à vos besoins.

## COMBIEN D'ARGENT DOIS-JE DÉPOSER DANS LE REEE?

Peu importe le montant que vous déposez dans le REEE de votre enfant, le gouvernement du Canada y versera la Subvention canadienne pour l'épargne-études.

Votre famille, vos amis et vous-même pouvez déposer de l'argent dans le REEE de votre enfant.

Même des dépôts de 5 \$ par semaine peuvent faire la différence quand on y ajoute la Subvention canadienne pour l'épargne-études et les intérêts qui vont s'accumuler.

Plus vous commencez tôt, plus c'est profitable.

### COMBIEN COÛTE L'OUVERTURE D'UN REEE?

Dans certaines institutions, c'est gratuit. Dans d'autres, il peut y avoir des frais. Renseignez-vous afin de trouver le REEE qui répond le mieux à vos besoins.

### QUEL EST LE MONTANT DE LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES?

**Pour la première tranche de 500 \$ que vous déposez dans le REEE de votre enfant, la Subvention canadienne pour l'épargne-études vous verse :**

- jusqu'à 200 \$, si votre revenu familial net est inférieur à 37 885 \$.
- jusqu'à 150 \$, si votre revenu familial net se situe entre 37 885 \$ et 75 769 \$.
- jusqu'à 100 \$, si votre revenu familial net est supérieur à 75 769 \$.



Le revenu indiqué est valable pour 2008. Le revenu familial net est mis à jour chaque année.

Lorsque vous épargnez plus que 500 \$ par année, le gouvernement, par l'entremise de la Subvention canadienne pour l'épargne-études, verse jusqu'à 400 \$ sur un maximum de 2 000 \$ additionnels épargnés.

### QUELLES SONT LES LIMITES DE LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES?

- entre 500 \$ et 600 \$ par année;
- 7 200 \$ au total, pour toute la durée de vie du régime de l'enfant.

### QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE PEUX PAS ÉCONOMISER DÈS MAINTENANT POUR LES ÉTUDES DE MON ENFANT?

Même un petit montant peut faire la différence quand on y ajoute la Subvention canadienne pour l'épargne-études et les intérêts qui s'accumulent.

Votre enfant peut également être admissible au Bon d'études canadien de 500 \$ :

- si votre enfant est né après le 31 décembre 2003;
- et si vous recevez le Supplément de la prestation nationale pour enfants dans le cadre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (aussi connue sous le nom d'allocation familiale). Cela s'applique ordinairement aux familles dont le revenu net est inférieur à 37 885 \$ par année.

Votre enfant peut obtenir 100 \$ de plus par année, jusqu'à l'âge de 15 ans, tant que vous recevez le Supplément de la prestation nationale pour enfants.

Vous n'êtes pas obligés de contribuer au REEE de votre enfant pour obtenir le Bon d'études canadien. Il suffit d'ouvrir un compte REEE pour votre enfant, et le gouvernement du Canada y déposera l'argent.

### QUE SE PASSE-T-IL SI MON ENFANT NE POURSUIT PAS SES ÉTUDES?

Le REEE peut demeurer ouvert un maximum de 36 ans. Donc, si votre enfant ne poursuit pas ses études immédiatement après le secondaire, l'argent mis de côté pourra toujours servir s'il reprend ses études un peu plus tard.

Si l'argent n'est pas utilisé 36 ans après la date d'ouverture du REEE, on vous remettra ce que vous avez économisé, et la Subvention canadienne pour l'épargne-études pourra servir à un frère ou une sœur; sinon, la subvention devra être retournée au gouvernement du Canada. Le Bon d'études canadien sera remboursé au gouvernement du Canada.

Vous pouvez retirer votre argent en tout temps. Demandez plus de détails à votre fournisseur de REEE.



### BESOIN D'AIDE OU DE PLUS D'INFORMATION?

- Téléphonnez sans frais au **1 800 O-Canada (1-800-622-6232)** pour obtenir plus d'information ou un dépliant sur la **Subvention canadienne pour l'épargne-études** et les **REEE**.
- Visitez un **Centre Service Canada** près de chez vous.
- Pour plus d'information ou pour une liste des fournisseurs de REEE, visitez **Cibletudes.ca**.
- Si vous utilisez un **téléscripteur**, composez le **1-800-926-9105**.

Ce document est offert en médias substitués sur demande (braille, audiocassette, disque compact, DAISY ou disquette). Composez le **1 800 O-Canada (1-800-622-6232)** pour en commander un exemplaire.

Également disponible en d'autres langues sur **Cibletudes.ca**.

Vous pouvez obtenir des exemplaires (imprimés) supplémentaires de cette publication indiquant le numéro **LC-009-08-08** au :

**Services des publications  
Ressources humaines et Développement social  
Canada**  
140, promenade du Portage  
Place du Portage, Phase IV, 12<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec)  
K1A 0J9

Télécopieur : **819-953-7260**  
Courriel : **publications@hrsdsc-rhdsc.gc.ca**

Les photos de la page couverture et de la page 5 ont été prises par Burch Photographics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2008  
N° de cat. : HS28-21/2008  
ISBN : 978-0-662-05875-5